

Crayon du P. Wilfrid Corbeil, c.s.v.

## LE PÈRE LOUIS QUERBES <sup>1</sup> (1793 - 1859)

FONDATEUR DE L'INSTITUT  
DES CLERCS DE SAINT-VIAEUR

La mise en route de la cause de béatification du Père Querbes remonte à quelques mois. VIATEURS CANADA se hâta alors d'inscrire une chronique dans ses pages : *Dans les pas de Querbes*. Aujourd'hui, pour faire connaître davantage le fondateur des Clercs de Saint-Viateur, nous avons recours à une autre voix autorisée, celle du F. Robert Bonnafous, auteur de : *LOUIS QUERBES, Un fondateur contrarié*, édité chez Les Clercs de Saint-Viateur, Vourles 2005.

Les textes que vous lisez aujourd'hui parlent « en bien » de Querbes, cette fois-ci : *Un coeur large, riche et aimant...* qui aime *Faire du bien à ses semblables...* en souscrivant à de multiples demandes et en réservant un chaleureux accueil à des étrangers.

### « Un coeur large, riche et aimant »

Après avoir évoqué la «verve habituelle» du curé de Vourles et les risques qu'elle lui faisait prendre, M<sup>me</sup> Testenoire ajoute aussitôt : « Mais qu'un paroissien fût dans la gêne, qu'une démarche fût utile, le curé était là, partait pour Lyon et revenait toujours avec le succès qu'on demandait. Il avait l'autorité de la supériorité. Que de bons grains ont été semés par lui à cette époque où ne pas croire était encore plus de mode qu'aujourd'hui ». Ecrit dans un style plus conventionnel, le témoignage du F. Blein rend pourtant un son comparable : « Aux qualités de l'intelligence et de l'esprit, M. Querbes joignait un grand désintéressement, beaucoup d'abnégation et surtout un coeur large, riche et aimant. Il aimait tous ses frères comme ses propres enfants, au point d'être malade lorsqu'il en perdait un seul. C'est ce qu'on ne croyait pas généralement, parce [que] son caractère extrêmement et naturellement

vif laissait inférer qu'il était sévère et même indifférent, et ceux qui ne le connaissaient pas auraient pu soupçonner qu'il était fâché quand il semblait s'emporter ».

Et il insiste : « En particulier, il était d'une si grande aménité, qu'il suffisait de lui parler un instant pour découvrir l'ampleur et la richesse de son coeur. Il vous écoutait avec patience, recueillait vos confidences, souffrait de vos peines, s'identifiait à vos malheurs et il cherchait et souvent il trouvait le remède au mal, et certes il ne marchandait pas les sacrifices pour vous soulager. Et nous défions qui que ce soit de pouvoir dire qu'il ait jamais refusé son secours aux personnes qui se sont adressées à lui dans le besoin ».

La *Correspondance reçue* présente une diversité de lettres dont leurs auteurs, après avoir signalé, parfois en termes tranchants, leurs désaccords avec le

supérieur, écrivent, à une autre occasion et avec des mots tout aussi sincères, leur attachement et leur reconnaissance. Dans des lettres, Charles Faure, Pierre Liauthaud, Claude Robin, Jean-Pierre Archirel et bien d'autres encore, pour reprendre quelques noms de censeurs déjà mentionnés, manifestèrent au P. Querbes leur affection, leur gratitude et leur admiration pour lui. Jean-Baptiste Clavel qui lui avait envoyé une philippique est aussi capable de lui écrire : « Je vous vois malheureux avec vos sujets. Votre état, votre bonté toute paternelle m'attachent considérablement à vous ». Le F. Claude Lespinasse, religieux bien ordinaire, redoute d'être tancé par le supérieur. Il écrit au F. Liauthaud : « Malgré la joie que j'ai éprouvée hier en recevant cette lettre [de Querbes], je l'ai gardée plus de trois heures dans ma poche avant de la décacheter parce que j'étais comme sûr d'y recevoir une bourrée. Mais non, au contraire, j'ai été traité bien doucement pour cette fois.

Cela m'a fait beaucoup du bien et j'ai remercié le bon Dieu de m'avoir donné un Supérieur si compatissant et si bon ».

Le F. Blein résume cette attitude paternelle d'un mot : « Il ne désespérait de personne ». Cette bonté se manifestait particulièrement envers ceux qui avaient failli. On a vu ailleurs que cela n'allait pas sans conséquences et que les propos du P. Querbes que le P. Connet rapporte comme justification, ainsi que les arguments qu'avance le F. Blein, ne convainquent pas tout à fait. Recevoir de nouveau, après leurs sautes d'humeur, le P. Faure, les FF. Abel Fabre, Charles Saulin et Jean-Pierre Archirel n'eut que de bons résultats. Garder les FF. Oriant, Atcher et Trichard après leurs premières fautes et, pour ce dernier, alors qu'il souhaitait partir, fut une erreur.

Des personnes qui n'appartenaient pas à la congrégation tentèrent, elles aussi, de tirer profit de cette largesse de cœur. C'est le cas de maires et de curés qui plaidaient pour obtenir des rabais dans ce qui était dû pour la fondation et le fonctionnement d'une école, qui oubliaient de payer ou le faisaient avec des retards dommageables pour les frères. C'est sans doute le cas aussi d'affaires qui auraient dû être profitables et qui se révélèrent surtout être des sources d'ennuis, comme la transaction de Thel ou l'héritage Faure.

« ... faire du bien à (ses) semblables »

On se souvient peut-être que M. Querbes, vicaire à Saint-Nizier, s'était montré empressé à rendre de multiples services aux paroissiens. Dès les premières années de son ministère à Vourles, il avait continué d'être, selon le mot de M. Ruel, « toujours disposé à être utile ». Avec les années qui passaient, les relations qu'il s'était faites dans les milieux les plus divers, la confiance que lui manifestaient les habitants de Vourles et l'aura qui ne manque pas d'entourer, aux yeux des petites gens, celui qui rencontre préfets, ministres, cardinaux et pape, les demandes d'intervention se multiplièrent. Leurs motifs, sérieux ou futiles, entraînaient le P. Querbes dans

de jeunes gens placés dans le monde lui sont redevables du petit bien-être de leur position aujourd'hui ».

de nombreuses démarches. Un prêtre du diocèse de Grenoble qui lui demande l'adresse d'une personne s'adresse à lui parce que, lui écrit-il : « Votre but est de faire du bien à vos semblables ». Le P. Hugues Favre note à propos de la disponibilité du P. Querbes : « Toujours prêt à rendre service, il ne se donnait pas de repos qu'il n'y eût réussi. Aussi est-ce à lui qu'on avait recours dans les difficultés, les embarras, les mauvaises affaires où l'on se trouvait engagé ». M<sup>me</sup> Testenoire, elle, « n'a pas oublié cette désinvolture originale et ferme, faisant le bien un peu militairement, mais ne reculant devant aucun danger ».

#### De multiples demandes

Les sollicitations sont de tous ordres. On comprend qu'un curé de campagne s'adresse à l'un de ses confrères qui habite près d'un grand centre pour l'achat d'ornements liturgiques ou de vases sacrés, pour trouver un prédicateur. De même, les religieux dont les initiatives sont limitées, et le contenu de la bourse encore plus, s'adressent à leur supérieur pour l'acquisition de manuels scolaires, de livres pour la légende, d'une statue, etc. On comprend aussi que des personnes étrangères à Vourles s'enquissent auprès du curé de l'honorabilité d'une famille de la paroisse ou demandent des informations sur tel ou tel qui y habite. On comprend moins qu'on s'adresse au prêtre pour recouvrer une créance ou trouver une nourrice...

Déliçates et souvent douloureuses, les demandes d'intervention dans des affaires familiales viennent de fratries qui se déchirent à propos d'héritages, de conjoints maltraités, de mari ou de femme qui soupçonne le conjoint d'errements ou d'infidélité.

Une majorité des demandes provient de personnes qui veulent régler un cas personnel ou une situation délicate : trouver un toit, du travail, une place dans une boutique, dans une administration, obtenir une commande, placer quelqu'un dans un hospice, se faire connaître comme artisan, être recommandé pour avoir de l'avancement dans un régiment... François Favre remarque : « Que

Des personnes qui se disent lésées dans un héritage réclament de l'aide. Des lettres traitent de questions d'argent où l'avis du P. Querbes est sollicité, de liquidités à faire circuler entre plusieurs personnes, le curé étant une garantie. Son avis est demandé dans la perspective d'une transaction, d'une vente de terrain. On demande son intervention pour obtenir une mainlevée d'hypothèque, pour des questions de bornage ou de clôture de terrain. Le F. Clavel, dont il faut se souvenir qu'il cherche à produire une biographie édifiante, écrit une phrase qui contient sans doute une part de vérité : « Les différends qui s'élevaient entre les habitants de Vourles se vidaient au presbytère, rarement ils se portaient au prétoire de la justice ». Le P. Hugues Favre va dans le même sens : « Que de réconciliations il [Querbes] a opérées! que de procès il a arrêtés! que de poursuites et de condamnations encourues il a empêchées! »

Des démarches amènent pourtant le P. Querbes au palais de justice ou entraînent une correspondance avec le procureur du roi ou le garde des Sceaux. Le XIX<sup>e</sup> siècle n'est pas moins chicanier que le nôtre mais, pour bien des personnes, le langage des hommes de loi et les procédures qu'ils employaient apparaissaient bien hermétiques. Le curé de Vourles a eu, pour sa part, divers procès sur les bras (des querelles de voisinage à Thel, la succession Ovize, le procès de la succession Faure) qui l'ont amené à se familiariser avec les usages et le vocabulaire du Palais. Il est tout naturellement requis dans des affaires qui touchent les habitants de Vourles. Une affaire, partie de presque rien, monte très haut. En 1850, une rixe entre des jeunes gens de Vourles et d'autres de Millery, la commune voisine, se solde par un procès intenté par Favier, le cabaretier de Millery qui a, semble-t-il, déclenché la bagarre mais qui en est sorti blessé au physique comme au moral. Trois jeunes de Vourles sont acquittés et deux autres sont condamnés à une amende et à faire

de la prison. Favier ayant fait appel, les peines sont considérablement aggravées pour les 5 jeunes de Vourles. Le P. Querbes intervient alors, d'abord pour obtenir une grâce présidentielle (février et juin 1851), puis auprès du garde des Sceaux pour une commutation de peine. Il prend conseil auprès du juge Jurie qui habite Millery. L'abbé Bouvard, alors séminariste, est témoin de la visite. M. Jurie aurait observé, à propos du P. Querbes : « Quel magistrat il aurait fait! »

#### La préparation de bans

La bonne connaissance que le curé a des paroissiens est mise à contribution par des personnes qui, soit de Vourles, soit surtout d'ailleurs, cherchent un parti, selon la formule de l'époque, ou, en ayant trouvé un, demandent des informations sur l'honorabilité de la famille ou l'importance de ses biens avant de conclure le contrat.

Il arrive quelquefois que le service demandé aille plus loin : ce ne sont pas seulement des renseignements que l'on souhaite, mais une intervention du P. Querbes pour faciliter les démarches entre les familles, intervenir entre les partis et même en proposer. Le contrat signé ou le mariage célébré, on lui exprime de la reconnaissance pour l'aide qu'il a apportée.

Dans d'autres cas, il semble bien que le P. Querbes lui-même ait pris l'initiative de suggérer ou de proposer un parti. C'est le cas pour Ernestine Carlat ou pour Joannès Magaud, mais aussi pour d'autres personnes, sans que ses propositions soient d'ailleurs toujours suivies d'effet.

#### L'accueil des étrangers

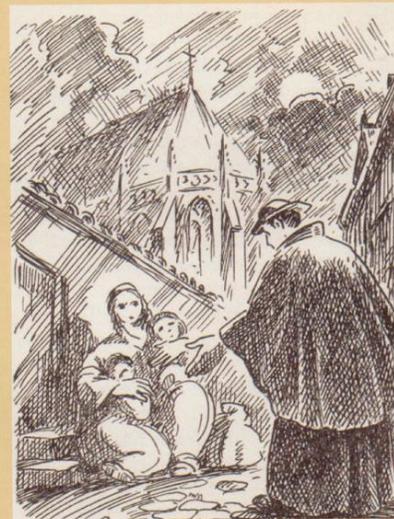
C'est la fille d'un soldat carliste, Filomena Ximenes, qui arrive à Vourles

un dimanche matin. Le P. Gonnnet raconte le fait dont il a été le témoin : « Un dimanche de juillet de l'année 1854, au sortir de la grand-messe, c'est-à-dire vers onze heures et demi, un réfugié espagnol, officier de l'armée de dom Carlos nommé Nouchy que le père Querbes connaissait d'une manière toute particulière, se présenta à lui. Il était accompagné d'une jeune personne ornée de tous les dons de la nature mais complètement dépourvue de ceux de la fortune. C'était la fille d'un autre réfugié espagnol, officier supérieur de l'armée de dom Carlos, et la belle-soeur de M' Nouchy. L'objet de cette visite était d'intéresser le père Querbes en faveur de la jeune personne et de lui faire ouvrir par son entremise la porte de quelque établissement où elle pût faire gratuitement son éducation. (...) Le coeur si généreux du R.P. Querbes se laissa toucher. Il dit à M' Nouchy : ["] suivez-moi ["] et prend incontinent le chemin de Brignais. Arrivés dans cette localité, ils allèrent droit au pensionnat des soeurs de S. Charles et se présentèrent à la supérieure, M<sup>me</sup> Deville, personne remplie de l'esprit de Dieu. Le père Querbes, après lui avoir exposé la situation de la jeune personne, lui dit :

- Ma soeur, il y a une bonne oeuvre à faire. Il vous faut recevoir gratuitement cette personne et la garder jusqu'à ce qu'elle ait terminé son éducation.
- Elle fournira au moins son trousseau, répondit la Supérieure.
- Rien, ma soeur, il faut que la bonne oeuvre soit complète.
- M' le Curé, répondit la bonne supérieure, nous n'avons rien à vous refuser.
- Venez avec moi à la chapelle remercier le bon Dieu, dit le père Querbes à son compagnon qui *[un mot]* ne savait pas comment témoi-

gner sa reconnaissance à son bienfaiteur.

Après quelques minutes d'adoration, le père Querbes prit congé de la supérieure de Brignais et de ses deux protégés, et reprit le chemin de Vourles avec autant de simplicité que s'il venait de faire une promenade. Il était près de deux heures quand il rentra à Vourles. Il était à jeun et avait fait cette course par une chaleur tropicale. En rentrant, il nous dit : « Je suis plus content que si je venais de gagner dix mille francs ». (Je puis garantir l'authenticité de ce fait).



Querbes vide aussitôt sa bourse dans les mains de cette infortunée...

<sup>1</sup> Titre du volume de Michel Sudres, c.s.v., édité à L'Étoile du Nord, Joliette 1952.

« LAISSEZ VENIR À MOI  
LES PETITS ENFANTS »